

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12 mars 1937 portant création d'an rentre urbain à Ali-Sabieh

n° 12

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 mars 1937

Numéro JO
n° 484 du 31/03/1937

Date du numéro
31 mars 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1924 portant dé termination du régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis: Vu l'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret précité, notamment en son article 2: Sur la proposition du commandant du cercle de Dikkil-Gobad,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est érigé en centre urbain le village d'Ali-Sabiet, à l'intérieur du périmètre déterminé par le plan de situa tion annexé au présent arrêté. Art. 2. —Dans un délai de quinze jours à compter de la date du présent arrêté le commandant du cercle de Dikkil-Gobad procédera sur le terrain à une délimita tion de la zone urbaine ainsi déterminée et dressera procès-verbal de ses opérations. Art. 3. —Un exemplaire du plan an nexé et du procès-verbal précité seront dé posés au Bureau des domaines à Djibouti et au chef-lieu du cercle de Dikkil-Gobad. Art. 4. —Le présent arrêté sera enre gistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Annet.